

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-8-11-1

Séance du lundi 6 décembre 2021

RESTRUCTURATION DU COLLÈGE KATIA ET MAURICE KRAFFT A ECKBOLSHEIM PROPOSITION D'APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BEY Françoise donne procuration à OEHLER Serge
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à BURGER Etienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien

ABSENTE :

DREYFUS Elisabeth

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 213-2 du Code de l'Education en vertu duquel les Départements ont la charge des collèges,
- VU la délibération n° CP/2020/024 du 20 février 2020 par laquelle la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin a engagé les opérations de restructuration du collège Katia et Maurice Kraft à Eckbolsheim, a approuvé le programme technique détaillé des travaux et a approuvé le coût prévisionnel des travaux,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission territoriale Eurométropole Strasbourg du 2 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le lancement des travaux de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim ;
- Approuve l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration du collège « Katia et Maurice Krafft » à Eckbolsheim, dont la synthèse est jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve le nouveau coût prévisionnel des travaux pour un montant 13 153 000 € HT (valeur juillet 2021) ;
- Approuve le nouveau coût global de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes pour un montant de 20 520 000 € TTC, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération. Les crédits seront prélevés sur l'opération P1990006.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written over a light blue circular stamp.

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité